

210C0689  
FR000062671-FS0430

26 juillet 2010

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE GORGE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juillet 2010, complété notamment par un courrier reçu le 26 juillet 2010, la société Eximium (46, avenue des Allobroges, 26 100 Romans), contrôlée par Monsieur Michel Baulé, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2010, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE GORGE et détenir 579 113 actions GROUPE GORGE représentant autant de droits de vote, soit 5,003% du capital et 4,04% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE GORGE sur le marché.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 11 574 403 actions représentant 14 322 141 droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général.